

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Bonneville

Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six le treize mai à dix-neuf heures et quarante sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune convoqué le sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Julien AUFORT, Mesdames Monique RACT, Sylvie SAULNIER, Monsieur Marc HORELLOU, Madame Morgane MARC'H, Messieurs Rodolphe GOY, Gabriel GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Hortense DURANTON, Messieurs Jean-Marie DURINDEL, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Madame Flavie MELENDEZ, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Laura CHAUVIERE, Catherine BURATTI, Cécile MANHES, Barbara BOCHATEY, Nadine CHAMBEL, Michèle MAUTUE, Monsieur Fabien SATONAY, Mesdames Chloé BLONDEAU, Charlotte HUGRON.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Didier JOSEPHE à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Madame Lucie PIGNARD à Madame Laura CHAUVIERE
Monsieur Amaud MORAND à Monsieur Marc HORELLOU
Madame Claire APPLAGNAT-TARTET à Madame Charlotte HUGRON
Monsieur Paul ROBIN à Madame Flavie MELENDEZ

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Morgane MARC'H est candidate. Elle est élue à l'UNANIMITE.

n°2026/112**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER****Objet : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION D'UNE LISTE DE MEMBRES DE COMMISSAIRES**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Votants : 29
--

Délibération télétransmise le : 18 mai 2026

Mise en ligne du 18 mai au 18 juillet 2026

Délibération exécutoire le : 18 mai 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 13 MAI 2026**N°2026/112***Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier***COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS –
PROPOSITION D'UNE LISTE DE MEMBRES DE COMMISSAIRES****Rapporteur** : Monsieur le Maire

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. En effet, la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), cette CCID est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune, le Conseil Municipal propose une liste de contribuables en nombre double, soit 32 personnes.

La Direction Départementales des Finances Publiques (DDFIP) désigne ensuite les 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants).

Pour rappel, conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Ainsi, il est proposé la liste suivante des personnes appelées à siéger à la CCID 2026/2032 :

- Madame ABBE-DAVOINE Claudette
- Monsieur AMAFROI-BROISAT Jean-Pierre
- Monsieur BAGNOD Martin
- Monsieur BERRUEX Clément
- Madame BOCHATAY Jessyca
- Monsieur BOUTROIS Rémi
- Monsieur BUFFLIER Serge
- Monsieur BURNET Hubert
- Madame CHAMBEL Nadine
- Madame CLEVY Véronique
- Monsieur DUCREY Humbert



- Monsieur DUCROZ Serge
- Monsieur DUPERTHUY Dominique
- Monsieur ERBA Didier
- Madame FAVRE Marie-Christine
- Monsieur GAIDDON Eric
- Madame GRANDJACQUES Claire
- Monsieur GRANDJACQUES René
- Madame JACQUET Sonia
- Madame LOPEZ Stacy
- Madame MONTESSUIT Geneviève
- Monsieur MUGNIER Alain
- Madame PAGET Marie-Thérèse
- Monsieur PELLOUX Joël
- Monsieur PENZ Jérôme
- Monsieur PIGELET Thibault
- Monsieur PINSARD Sylvain
- Madame POLLIAND Florence
- Monsieur RACT Michel
- Madame SAULNIER Sylvie
- Monsieur TROUILLET Bernard
- Monsieur VERJUS Gilles

ENTENDU l'exposé,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

VU les candidats présentés,

Il est proposé au Conseil Municipal **DE RETENIR** la liste de candidats susvisée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



La secrétaire de séance
Adjointe au Maire,

Morgane MARCH



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX